

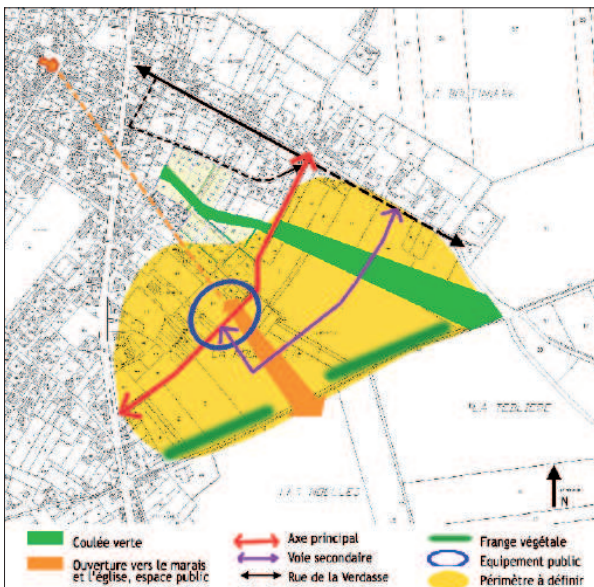
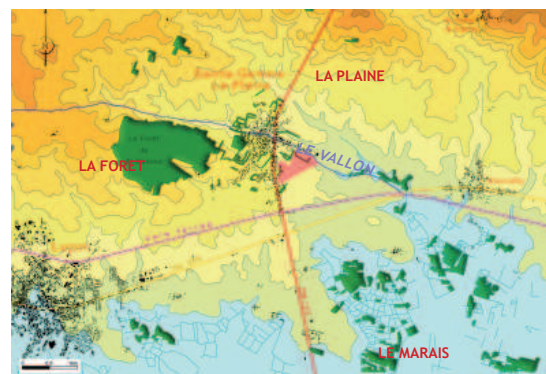
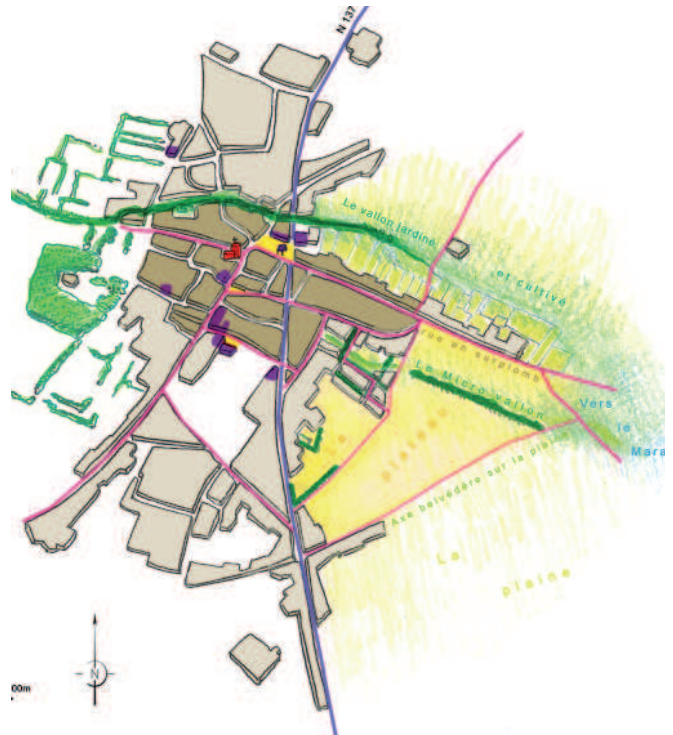
Réalisation	2008
Maîtrise d'ouvrage	Nexity Foncier Conseil
Maîtrise d'oeuvre	IDTP (SIT&A Conseil)
Mission	Dossier de Création, Etude d'impact, Loi sur l'eau, mission de conception - Démarche AEU

La zone d'étude, d'environ 30 ha, est située au Sud-Est de la commune, proche du centre bourg.

La force du projet s'appuie sur une analyse complète du paysage de la commune, replaçant l'opération dans son contexte et son territoire entre forêt, marais et plaine. Un des enjeux forts est de rééquilibrer et reconnecter l'Est et l'Ouest de la commune divisé par la RD 137.

Le programme d'aménagement a pour vocation d'assurer une extension de la «ville» en devenant intégrant plusieurs fonctions : l'habitat avec une mixité des formes, un équipement public, une coulée verte structurante faisant la liaison entre village et marais, et une diversité des modes de déplacement (voiture, piéton, vélo).

L'ossature de ce futur quartier est caractérisée par un respect de la topographie, la valorisation des paysages urbain et naturel de la commune, la mise en scène d'axes structurants (voie, perspectives vers l'église et la plaine), la création d'îlots apportant une ambiance d'intimité propre à la commune.



En parallèle, ce projet s'accompagne de l'«Approche Environnementale de l'Urbanisme» permettant de croiser différents points de vue afin que l'aménagement réponde à des exigences aussi bien urbanistiques, paysagères et environnementales. Les enjeux prioritaires sur lesquels porteront la démarche sont les déplacements, l'eau, les énergies, les déchets. L'AEU permet ainsi de fixer des objectifs comme favoriser les modes de déplacements doux, limiter les surfaces impénétrables et favoriser l'infiltration des eaux pluviales, encourager la construction de bâtiments à haute performance énergétique, limiter et valoriser les déchets.